



**Procès-verbal**  
**de la réunion du Conseil d'administration du Média de service**  
**public 100,7**  
**du 17 décembre 2025**

**Présent/es :**

Présidente                    Mme Véronique Faber

Membres                      Mme Tania Brugnoni  
                                      Mme Josée Hansen  
                                      M. Tom Hermes  
                                      M. Steph Meyers  
                                      M. Pierre Reuter  
                                      M. Raphaël Kies  
                                      M. Thierry Zeien  
                                      Mme Céline Flammang, Commissaire de Gouvernement

Directeur                     M. Jean-Lou Siweck

Secrétaire                    Mme Catarina Martins

**Excusé/es :**                Mme Tania Brugnoni, ayant donnée procuration à Véronique Faber.  
                                      Mme Céline Flammang  
                                      M. Paul Leners

## **A. Points pour décision**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

✓ **L'ordre du jour a été adopté.**

### **2. Adoption du projet de procès-verbaux de la réunion du 21 octobre 2025**

✓ **Le PV du 21.10.2025 est approuvé.**

### **3. Nouvel organigramme du MSP 100,7**

M. Siweck présente le nouvel organigramme du MSP 100,7. Il expose les changements structurels introduits, notamment la création du département de « distribution numérique », couvrant aussi l'ancienne fonction dédiée à la communication.

Il présente également la mise en place du « middle management », instauré afin de garantir à chaque collaborateur un interlocuteur hiérarchique direct, plus disponible que les membres de la direction. Un\*e membre estime qu'il serait utile que les personnes occupant ces fonctions de middle management soient clairement identifiables sur l'organigramme. Mme Faber souligne que l'initiative est pertinente et estime qu'il est approprié que les postes de middle management soient assortis de formations et de dispositifs de coaching.

Les membres échangent ensuite sur les différents postes figurant dans l'organigramme ainsi que sur la procédure de recrutement. M. Siweck précise que le nombre de postes a été négocié dans le cadre de la Convention et qu'un budget dédié a été prévu. Il rappelle également que les recrutements sont portés à la connaissance du Conseil d'administration, mais ne nécessitent pas son approbation préalable.

✓ **Le nouvel organigramme est approuvé.**

### **4. Rapport au Gouvernement sur l'application de la Convention 2024-2030 et au développement de nouveaux services audio dans une seconde langue**

M. Siweck présente le Rapport au Gouvernement relatif à l'application de la Convention 2024–2030 et au développement de nouveaux services audio dans une seconde langue. Il rappelle que la décision de principe relative à la langue, accordant la priorité à la langue anglaise, a été tranchée lors de la dernière réunion du Conseil d'administration.

Il résume ensuite la note en soulevant les enseignements du sondage et des groupes de discussion commandités auprès de l'institut Quest. Il met l'accent sur les précautions à prendre quant aux déclarations d'intérêt pour une offre d'information dans le cadre d'un sondage. Il rappelle les difficultés rencontrées par d'autres éditeurs pour toucher la population étrangère au Luxembourg.

M. Siweck présente les grands axes de la nouvelle offre de podcasts, prolongés par un site internet, une application mobile ainsi que des présences sur les grandes plateformes de médias sociaux, qu'il

est proposé de développer. Il précise les besoins en ressources humaines et le calcul du budget nécessaire pour réaliser le projet.

✓ **Le Rapport au Gouvernement est approuvé.**

## **B. Points pour information**

### **5. Assemblée générale de l'UER : Discussion sur l'ESC**

M. Siweck rend compte des événements survenus lors de l'Assemblée générale de l'Union européenne de radio-télévision (UER) du 4 décembre 2025 en lien avec le Concours Eurovision de la Chanson. Il indique que l'UER a présenté de nouvelles mesures de vote pour la prochaine édition du concours, ces mesures faisant suite aux critiques émises lors de l'édition précédente. Il précise qu'un vote a été organisé afin de déterminer si ces nouvelles dispositions permettraient aux membres de se sentir à l'aise de participer à l'édition suivante. Une large majorité des membres a répondu favorablement.

M. Siweck relate également que plusieurs membres ont pris la parole pour exprimer leurs positions, principalement au sujet de la participation d'Israël au concours. Il note qu'un des intervenants a mentionné son Conseil d'administration, ce qui a conduit un\*e membre à demander si l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'UER devrait être discuté au préalable au sein du Conseil d'administration.

Mme Faber confirme que le Conseil d'administration est responsable de la réputation de la station et propose qu'une note soit rédigée lorsqu'un point de l'ordre du jour de l'UER est susceptible d'avoir un impact sur la station. Les membres discutent de cette proposition et l'approuvent.

### **6. Point sur la campagne de communication pour Opus**

Sur base d'une note, M. Siweck fait le point sur la campagne de communication relative à la station de radio Opus, campagne liée au lancement de la radiodiffusion numérique (DAB+). Il précise que les personnes qui animent la radio Opus y seront présentées dès la deuxième phase, afin de mettre son dynamisme en avant, soulignant que l'appréciation de la musique classique n'est pas une question d'âge.

Un\*e membre s'interroge sur une éventuelle similitude entre l'audience de la station 100,7 et celle de Opus. M. Siweck répond que ce n'est pas nécessairement le cas, certaines personnes n'écoutant que de la musique classique, alors que la station 100,7 s'était peu à peu éloignée de ce positionnement depuis plus de dix ans en proposant surtout de la musique pop, qui ne correspondent pas toujours aux attentes du public amateur de musique classique. Ces attentes peuvent en revanche être entièrement rencontrées par Opus.

Un\*e membre relève ensuite que le logo de 100,7 n'apparaît pas sur l'affiche de la campagne pour OPUS. M. Siweck indique que cette absence est intentionnelle, le but étant de concentrer l'attention exclusivement sur la station Opus.

### **7. Nouvelle réglementation du nombre de jours de congé et introduction de cadeaux jubilaires**

M. Siweck présente la nouvelle réglementation du nombre de jours de congé et l'introduction des cadeaux jubilaires.

Un\*e membre demande combien de personnes ont bénéficié d'un cadeau jubilaire. M. Siweck indique qu'il y en a eu sept, en précisant toutefois que cette situation ne se répétera pas chaque année. Le nombre sera nettement inférieur à l'avenir, la première attribution ayant concerné l'ensemble des

salariés avec une ancienneté supérieure de 25 ans, ancienneté qui de fait allait de 25 à 32 ans. Il ajoute que les cadeaux accordés après 25 ans de service ininterrompu sont soumis à un cadre légal prédéfini prévoyant une exonération d'impôt.

Par ailleurs, un\*e membre s'interroge sur la disposition du Code du travail qui prévoit l'octroi d'un jour de repos supplémentaire en cas de repos hebdomadaire ininterrompu inférieur à 44 heures. M. Siweck explique que pour chaque période entière de huit semaines, successives ou non, durant laquelle un repos hebdomadaire ininterrompu de 44 heures n'a pas été accordé, le Code du travail stipule que l'employé bénéficie d'un jour de congé additionnel. Il précise qu'il s'agit arithmétiquement d'un maximum de six jours par an.

#### 8. Ressources humaines

Sur base d'une note, M. Siweck fait le point sur la situation des ressources humaines, en ce qui concerne les recrutements et les formations.

#### C. Divers

#### 9. Suivi komma

M. Siweck fait le point sur les trois nouveaux formats développés dans le cadre de la marque « komma », s'adressant à un public âgé entre 15 et 25 ans. Il souligne que le nombre d'abonnés sur Instagram est en augmentation et que la chaîne YouTube connaît également de bons résultats.

#### 10. Publikumsrot

M. Siweck indique que le Publikumsrot s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année, mais que la présence a varié en raison d'absences excusées fréquentes.

Un\*e membre demande si une augmentation de la rémunération pourrait réduire le nombre d'annulations. Mme Faber souligne que ces annulations sont probablement liées au fait que davantage de réunions ont été organisées que prévu initialement, les membres ayant été informés au départ qu'il n'y en aurait que deux par an.

Un\*e membre s'interroge sur l'utilité réelle du Publikumsrot. M. Siweck confirme qu'il est effectivement utile, son retour étant précieux, pris en considération et mis en œuvre.

En outre, Mme Faber annonce que le contrat conclu avec le prestataire Broadcasting Center Europe (BCE) pour la radiodiffusion numérique (DAB+) a été signé pour une durée de dix ans.



---

Véronique Faber  
Présidente



---

Catarina Martins  
Secrétaire